



Programmes et services d'aide à l'exportation offerts par le ministère des Affaires extérieures

Le développement du commerce extérieur est la fonction la plus importante du ministère des Affaires extérieures. Le Cabinet du ministre du Commerce extérieur, les cinq directions générales chargées des régions géographiques, la Direction générale de la politique commerciale, le Secteur de l'expansion du commerce extérieur et la Direction générale des communications sur le commerce extérieur sont chargés de mettre en oeuvre le programme commercial du Ministère. Le Secteur de l'expansion du commerce extérieur compte parmi ses effectifs des spécialistes du financement des exportations, des maisons de commerce, du commerce de contrepartie, du développement technologique, des investissements et des systèmes d'information, entre autres.

Puisque le Ministère est chargé de promouvoir l'expansion du commerce extérieur, il offre un certain nombre de programmes et services (dont les principaux ont été résumés ci-après) destinés à soutenir les efforts des entreprises canadiennes qui veulent percer les marchés d'exportation.

Le Service des délégués commerciaux

Le mieux connu des programmes de l'aide à l'exportation du Ministère, est probablement le Service des délégués commerciaux, qui travaille depuis longtemps en étroite collaboration avec les milieux d'affaires. Cinq directions générales géographiques (États-Unis, Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie-Pacifique, Amérique latine et Antilles) coordonnent, à partir de l'Administration centrale à Ottawa, le travail de plus de 400 agents commerciaux